

**REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT de la DROME**

Membres en exercice : 10  
Membres présents : 9  
Membres représentés : 9

**Quorum atteint**

Date de convocation :  
samedi 1 juillet 2017

Date d'affichage :  
samedi 11 juillet 2017

L'an **DEUX MIL DIX SEPT** le **7 juillet** à 20h30 , le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de M. **MASSON Serge**, Maire, en présence des conseillers : Chantal **POUZIN**, **BOUZON** Josette, **CHEVROL** Nadine, **RODINSON Daniel**, **SENERCHIA Fabrice** **MILAN** Emmanuel, **Pierrick LACOMBE**

**Absent :** **RAILLON-HORTAN** Christelle  
Secrétaire de séance : **POUZIN chantal**

**SEANCE DU 7 juillet 2017**  
**COMPTE RENDU SOMMAIRE**

**N°1//2017 : Recensement du 18 janvier 2018 au 17 février 2018 désignation d'un coordonateur communal.**

Monsieur le Maire informe que la commune doit réaliser le recensement des habitants. La collecte se déroulera du 18 janvier au 17 février 2018. Il y a donc lieu de désigner un coordinateur pour effectuer ce recensement.

M. le Maire propose au conseil municipal, de désigner Emilie Bertrand avec son accord comme coordinateur communal.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

**N°2/2017 : Recensement du 18 janvier 2018 au 17 février 2018 désignation d'un agent recenseur.**

Monsieur le Maire informe que la commune doit réaliser le recensement des habitants. La collecte se déroulera du 18 janvier au 17 février 2018. Il y a donc lieu de désigner un agent recenseur pour effectuer ce recensement.

M. le Maire propose au conseil municipal, de désigner Mme Nancy LOGIER avec son accord comme agent recenseur.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

**N°3/2017 : Commune nouvelle.**

On rappelle que des démarches ont déjà été entreprises avec les communes de Miribel, Montrigaud, Saint Bonnet De Valclérieux, Saint Laurent d'Onay depuis déjà 2 ans notamment avec l'appui du cabinet KPMG pour mutualiser leurs moyens et aller vers une commune nouvelle. Une réunion publique est prévue à l'automne avec le cabinet KPMG dans la salle intercommunale pour que chaque habitant puisse être informé et exprimer ses attentes et interrogations. Elles seront relayées dans la charte de fonctionnement de la « commune nouvelle ».

Il appartiendra par la suite à chaque conseil municipal de délibérer pour approuver la charte et créer la commune nouvelle avec l'objectif du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Mr Maire Propose

D'acter le principe de la rédaction d'une **charte** commune et d'une délibération engageant les communes volontaires pour la création de la « commune nouvelle ».

Le conseil refuse pour cinq contre, quatre pour et un nul.

**N°4/2017 : Révision des loyers.**

Monsieur le Maire explique qu'une revalorisation des loyers doit être faite pour juillet 2017. Il fait un point sur chaque locataire.

Le conseil accepte à l'unanimité.

**N°5/2017 : PLH, statuts de l'agglomération .**

Monsieur le Maire expose :

Suite à la fusion de la Communauté de communes du Pays de la Raye et de la Communauté d'agglomération Valence Romans Sud Rhône-Alpes, une nouvelle Communauté d'agglomération est née : Valence Romans Agglomération, au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Lors du Conseil communautaire du 1<sup>er</sup> juin 2017, les conseillers communautaires ont approuvé les nouveaux statuts de la Communauté d'Agglomération.

En conséquence et après consultation de ses commissions compétentes, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver les statuts de Valence Romans Agglomération.

Le Conseil municipal de la commune de St Laurent d'Onay est informé qu'il dispose, à compter du 2 juin 2017, d'un délai de deux mois pour transmettre son avis sur le projet de PLH (article R.302-9).

Après en avoir délibéré le Conseil accepte à l'unanimité.

**N°6/2017 : Convention SOLIAH (CALD).**

Monsieur le Maire rappelle la nécessité d'entreprendre des travaux pour aménager un logement communal locatif, sis St Laurent d'Onay route de

Miribel dont le montant s'élève à (coût global de l'opération H.T + honoraires compris) : 179429.83€ HT.

Pour réaliser le financement de cette opération, il propose de solliciter :

**L'agrément de l'Etat au titre du Prêt Locatif à Usage Social (PLUS).**

L'octroi de cette prime engagera la commune à signer une convention avec l'Etat.

Une convention est signée avec SOLIHA Drôme pour permettre à la commune d'obtenir des aides grâce à leur assistance technique.

La convention avec SOLIHA Drôme sera facturée 970€ HT soit 1164€ TTC.

Monsieur le Maire demande l'avis au Conseil.

**Questions diverses :**

Un point est fait sur le Conseil d'école, le rapport annuel du SIEH et l'avancement des travaux village.

Le 18 juillet 2017.

**LE MAIRE**  
**Serge MASSON**

Signature de la secrétaire de séance :

Mme POUZIN Chantal.